

Le Métier

Le titulaire du Diplôme d'État JEPS Judo-Jujitsu est un directeur de structure.

Il anime, initie, perfectionne, entraîne, accompagne les jeunes en vue des premières compétitions.

Il coordonne et dirige une équipe d'enseignants de judo.

La recherche de la sécurité est constante quel que soit le public, ainsi que la qualité de l'enseignement. Cet enseignement est très souvent centré sur la maîtrise technique mais aussi sur :

- la récréation de lien social (quartiers difficiles, handicapés) ;
- le développement psychomoteur (baby judo) ;
- l'entretien physique (seniors, Taïso)
- les projets de développement de structures.

Contacts

M. Jean-Pierre PORTE

Coordonnateur pédagogique de la formation

DEJEPS Judo- Jujitsu

Mme Marie-Madeleine GUEMENE

Assistante de formation chargée du BEES 1° Judo Ju-Jitsu

Tél. 01.41.87.20.48

Inscription

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- être âgé(e) de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation
 - être titulaire du 2^{ème} DAN de Judo et de l'attestation de formation aux premiers secours (A.F.P.S.) ou de la Prévention Sécurité Civile 1 (P.S.C.1.)
 - avoir satisfait aux exigences préalables :
 - attestation d'enseignement d'au moins 300 H
 - test technique
 - test pédagogique
- tests de sélection qui se dérouleront les 10 et 11 juin ou les 6 et 7 septembre 2010 à l'Institut du Judo

DEMANDE DE DOSSIER D'INSCRIPTION

- **Télécharger le dossier d'inscription sur le site du CREPS :**
www.creps-ile-de-france.jeunesse-sports.gouv.fr

ou

- **Écrire au CREPS Île de France**

Service Formation
1 rue du Docteur le Savoureux
92291 Châtenay-Malabry

en demandant l'envoi d'un dossier d'inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation du diplôme d'État, option Judo, Ju-Jitsu.

Joindre une enveloppe format A4 timbrée au tarif de plus de 50 g, libellée à vos nom et adresse

DÉPÔT DU DOSSIER

date limite : **le 1er juin 2010**



www.creps-ile-de-france.jeunesse-sports.gouv.fr

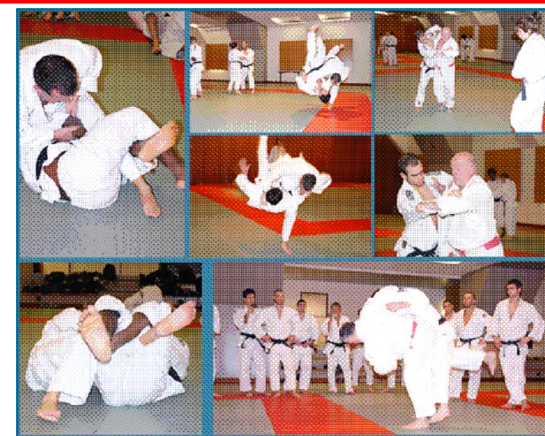
en partenariat avec **la FFJDA, l'Institut du Judo et le Comité d'Île de France**

Formation

Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et de sport

« JUDO-JUJITSU »

Spécialité Perfectionnement sportif



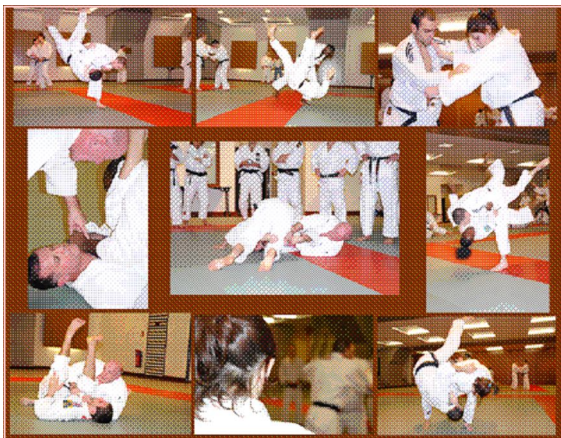
ANNÉE 2010 - 2011

Le Diplôme

Le CREPS d'Île de France assure une formation en contrôle continu des connaissances préparant au diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et de sport Judo-JuJitsu, spécialité Perfectionnement sportif.

Le Diplôme d'État JEPS Judo, Ju-Jitsu confère à son titulaire les qualifications suivantes :

- Diriger une structure dans le cadre de la pratique du judo-jujitsu
- Animer
- Enseigner
- Entraîner



Coût de la partie spécifique : **8 613,30 €***

Acompte de 25% dès l'entrée en formation.

Aides à la prise en charge des frais de formation :

- Pour les demandeurs d'emploi
- Pour les jeunes sortis du système scolaire ou universitaire (formation initiale)
- Pour les jeunes de 16 à 30 ans dans le cadre du Parcours Animation Sport (P.A.S.)

* tarifs 2010 révisés chaque année

La Formation

◆ **Durée de la formation : 1 167 heures**

771 H en centre

396 H en entreprise

◆ **Dates de la formation :**

Du 20 septembre 2010 au 7 juin 2011

◆ **Matières enseignées :**

U.C. 1 : Le contenu permet au candidat de concevoir un projet d'action dans le champ de sa discipline.

U.C. 2 : Le contenu permet au candidat d'être capable de coordonner la mise en œuvre de ce projet d'action.

U.C. 3 : Le contenu permet au candidat d'être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans la discipline.

U.C. 4 : Le candidat doit être capable d'animer, d'enseigner, encadrer la discipline sportive en sécurité.

◆ **Nombre de places : 10 (Tout public)**

1 (Apprentissage)

La Sélection

◆ **Les tests de sélection :**

Dates : les 10 et 11 juin 2010 et/ou

les 6 et 7 septembre 2010

Lieu : Institut du Judo (Paris 14ème)

➤ Production d'une attestation délivrée par la FFJDA attestant d'une activité d'enseignement d'au moins 300 heures dans la discipline au cours des 3 dernières années.

➤ 4 épreuves techniques (coefficient 8) comprenant :

- des mouvements tirés au sort debout
- des mouvements tirés au sort au sol
- tout ou partie du Nage No Kata
- une épreuve de Randoris (3 debout - 2 au sol)

➤ Test pédagogique (perfectionnement technique)

- préparation : 30 minutes
- séance : 30 minutes
- entretien : 30 minutes

➤ Épreuve écrite (1h 00 – coefficient 1) : composée d'un sujet de connaissances spécifiques du judo. Le candidat doit faire preuve de ses qualités de réflexion, d'expression et de son expérience personnelle.

◆ **La sélection :**

➤ Épreuve orale (20mn maximum – noté sur 20)

Évaluation à partir d'un dossier rédigé par le candidat sur son expérience d'animation et de pratique, ses capacités d'expression, ses motivations, l'engagement dans la discipline, le projet professionnel.

➤ Prise en compte de la note technique (notée sur 20)